



Le 22 septembre 2010

Monsieur,
Madame,

À travers les années, de nombreuses recherches ont été effectuées sur le comportement des adultes et l'impact que ce dernier peut avoir sur le développement de l'enfant et de l'adolescent.

Ayant comme mandat l'épanouissement de chacun des enfants qui nous est confié, le Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario, les membres de son CCED, ainsi que les membres du personnel affectés aux services aux élèves, sont tous d'avis que la Déclaration conjointe sur les punitions corporelles données aux enfants et aux adolescents est d'importance capitale.

Puisque cette dernière est fondée sur des études approfondies et que la déclaration fournit aussi une vue d'ensemble des conséquences qu'entraînent les punitions corporelles sur le développement des enfants et des jeunes, les responsables de l'apprentissage et du bien-être des jeunes confiés au Conseil scolaire public de l'Ontario ont déterminé, à l'unanimité, leur accord envers les propos de la Déclaration conjointe.

Ainsi, nous sommes d'avis que la déclaration devrait à la fois servir d'incitatif pour les agences gouvernementales, de sorte à revoir les méthodes de sensibilisation et de formation de toute personne, incluant les parents, sur des stratégies gagnantes de gestion parentale. Toute formation devrait être basée sur des recherches empiriques et être constituée de fondements uniformes.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs ainsi que l'expression de notre ferme accord envers la Déclaration conjointe déposée au nom de tous les enfants et adolescents.

Monique Ménard

Surintendante de l'éducation,

Au nom du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Comité consultatif en enfance en difficulté

Équipe d'appui à l'enseignement et à l'apprentissage